

Legislation organisation soirée

Par **Jerome68assoc**, le **11/08/2019** à **15:53**

Bonjour,

Nous sommes une association à but non lucratif (regime alsace lorraine).

Nous avons pour projet d'organiser une soirée decrite ci-dessous.

- une liste d'invités existe (il s'agit donc d'une soirée privée)
- les invités ne sont pas tous des adhérents de l'association (amis, proches)
- une participation au frais est demandée a chaque invité
- un open bar soft , alcool, repas est present (le tout gratuit)

Sommes nous dans la legalité pour realiser cet evenement ?

Si non qu'elle mesure devons nous prendre ?

Merci beaucoup.
Jerome

Par **Me Elias Bourran**, le **17/08/2019** à **16:53**

Cher Monsieur,

Cet article répondra à la plupart de vos questions :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31613>

Bien cordialement,

Maître Elias BOURRAN
Avocat au Barreau de Paris
Cabinet Beaubourg Avocats
<https://beaubourg-avocats.fr/>